

REUNION DU LUNDI 18 MAI 2020

L'an deux mille vingt le 18 mai à 10 heures 38 les membres du Conseil départemental de la Somme se sont réunis en visioconférence, sous la présidence de M. Laurent SOMON, président du Conseil départemental.

ETAIENT PRESENTS : M. FRANCK BEAUVARLET, MME CATHERINE BENEDINI, MME CAROLE BIZET, M. PASCAL BOHIN, MME VIRGINIE CARON-DECROIX, M. PHILIPPE CASIER, M. CLAUDE CHAIDRON, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, MME ZOHRA DARRAS, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DE WAZIERS, M. STEPHANE DECAYEUX, MME MARGAUX DELETRE, MME BLANDINE DENIS, M. MARC DEWAELE, MME MARYLINE DUCROCQ, MME DOLORES ESTEBAN, MME FRANCE FONGUEUSE, M. STEPHANE HAUSSOULIER, M. CLAUDE HERTAULT, MME CHRISTELLE HIVER, M. OLIVIER JARDE, M. FRANCIS LEC, MME MARION LEPRESLE, MME BRIGITTE LHOMME, MME FRANÇOISE MAILLE-BARBARE, MME NATHALIE MARCHAND, MME JOCELYNE MARTIN, MME SEVERINE MORDACQ, M. EMMANUEL NOIRET, M. JEAN-LOUIS PIOT, M. DIDIER POTEL, MME FRANÇOISE RAGUENEAU, M. JEAN-JACQUES STOTER, MME NATHALIE TEMMERMAN, MME PATRICIA WYBO

EXCUSES : M. PASCAL DELNEF, M. ALEX GAFFEZ, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, M. RENE LOGNON, MME CATHERINE QUIGNON, M. JEAN-CLAUDE RENAUX, M. JOSE SUEUR, M. PHILIPPE VARLET

- oooOooo -

M. le Président rappelle les modalités de tenue de cette réunion en visioconférence, en raison de l'état de l'urgence sanitaire lié à la pandémie de COVID-19 puis il procède à l'appel nominatif des élus connectés présents et donne lecture des pouvoirs suivants : M. DELNEF pour M. LEC ; M. GAFFEZ pour Mme WYBO ; Mme HOLLEVILLE-MILHAT pour M. HAUSSOULIER ; Mme QUIGNON pour M. LEC ; M. RENAUX pour Mme MARCHAND ; M. SUEUR pour Mme MAILLE-BARBARE et M. VARLET pour Mme MORDACQ.

Il précise que Mme DELETRE, présente, sera secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 2 mars 2020 est adopté à l'unanimité.

En préambule, M. le Président adresse ses pensées, à celles et ceux, qui ont souffert et souffrent pendant cette crise ; les personnes malades, celles qui ont perdu un proche et n'ont pas pu lui rendre hommage comme elles l'auraient souhaitées, celles qui se trouvent dans la difficulté, l'anxiété et l'incertitude face aux conséquences économiques et sociales de cette crise qui se font déjà sentir.

Il propose ensuite de respecter une minute de silence en hommage à toutes les victimes et plus particulièrement à M. Patrick SIMON, maire de Villers-Bretonneux, décédé le 13 mai dernier des suites du COVID-19

(l'Assemblée observe une minute de silence)

Puis, il adresse ses remerciements aux personnels soignants, mais également aux professionnels de « deuxième ligne » : les aides à domicile et en EHPAD, les agents des services d'entretien et des supermarchés, les livreurs. Il pense également aux millions d'anonymes, élus locaux ou encore associations qui ont participé à une chaîne de solidarité afin de venir en aide aux plus fragiles et aux personnes âgées.

M. le Président adresse également ses remerciements aux agents départementaux qui ont maintenu une activité pendant la crise en présentiel, en télétravail ou au travers de la mission de solidarité en participant aux « appels solidaires » en direction des bénéficiaires des aides départementales.

Il précise que cette séance publique sera consacrée aux mesures mises en place dans l'urgence telles que la commande de masques pour les communes, le conventionnement avec un laboratoire de biologie humaine pour la réalisation de tests, l'augmentation de la rémunération des assistants familiaux. Il souligne également d'autres initiatives comme la mise en place de « drive fermier » dans les collèges, les « appels solidaires », la livraison de masques à plus de 150 établissements et services sur le département qui sont pour lui autant de preuves de la capacité d'adaptation du Département.

Il précise qu'il développera davantage lors de la réunion consacrée au Compte administratif en juin prochain les enjeux que cette crise révèle. Il proposera un plan d'actions globales à court terme permettant de faire face à l'urgence économique et sociale et surtout des mesures structurelles à long terme pour une reconstruction plus riche et durable.

Mme LEPRESLE salue l'initiative du Département pour l'organisation de la session en visioconférence publique et l'innovation d'une diffusion sur internet. Elle espère que cette démarche se pérennisera lors des futures réunions dans l'habituelle salle des délibérations Max Lejeune. Elle affirme que cette session s'inscrit dans le contexte d'une des plus grandes crises sanitaires de l'histoire récente. Elle a, d'abord, une pensée pour toutes les victimes de la pandémie. Elle remercie et salue le courage de celles et ceux qui ont travaillé malgré le danger ou sans avoir le choix. Elle évoque les personnes, souvent des femmes, qui exercent des métiers souvent méprisés et qui devraient être mieux reconnus et revalorisés.

Elle estime que cette crise est le résultat d'un système mondialisé absurde et qu'elle a mis en évidence l'importance des systèmes de santé publique et la nécessité de ne plus négliger ce

secteur. Selon elle, la relocalisation de la production dans les secteurs vitaux est essentielle et permettrait de relancer l'économie ainsi qu'une autonomie sanitaire, vivrière et industrielle.

Selon Mme LEPRESLE, une politique de transition écologique doit être poursuivie malgré la crise économique et sociale qui suivra la pandémie.

Mme LEPRESLE juge que les habitudes de voyage et de déplacement professionnel devront changer notamment par la réduction du trafic aérien et la diminution de la pollution atmosphérique. Elle indique le dépôt de deux vœux en lien avec ces sujets, l'un sur l'Aéroport d'Albert et l'autre sur la qualité de l'air et d'une question orale relative au droit d'initiative du Département sur le projet d'extension de l'entreprise JJA sur la ZAC des Hauts Plateaux à Mouflers.

Elle se félicite de la reprise des cours pour les collégiens et attire l'attention de ses collègues sur les protocoles sanitaires optimum à mettre en œuvre. Puis elle apporte le soutien de son groupe aux deux vœux déposés, « Accueillir les collégiens dans la Somme en toute sécurité » et « Pour la suppression de l'externalisation de l'entretien dans les collèges ».

Elle souligne les inégalités existantes avant la crise qui vont encore s'accroître, d'où la nécessité de mettre en place des solutions concrètes telles que celles proposées dans le vœu déposé « pour une authentique stratégie de déconfinement au plan national et sur notre département ».

Mme LEPRESLE estime que certaines premières mesures de gestion liées à la crise sanitaire prises par le Département sont bonnes telles que le soutien aux communes pour l'achat de masques et l'exonération de redevance pour les maisons de la vallée. Mais elle juge insuffisante la revalorisation de l'indemnité d'entretien proposée aux assistants familiaux dont les dépenses liées à l'accueil des enfants ont augmenté pendant le confinement.

Elle exprime des réserves sur le retrait de 5 jours de congés imposés aux agents départementaux pendant la période de confinement, comme le préconise l'ordonnance du 15 avril 2020. Elle estime que les agents n'ont pas choisi cette situation, de même que certains métiers ne permettent pas le télétravail et que l'insuffisance de connexion et de matériel informatique de la collectivité le rendent impossible.

M. LEC cite la fable « Les animaux malades de la peste » de Jean de La Fontaine qui fait écho, selon lui, à la pandémie actuelle et s'associe à l'hommage rendu par M. le Président aux personnels soignants.

Il remercie ensuite M. le Président d'avoir organisé des visioconférences avec les Présidents de groupe afin de les informer régulièrement de la situation au niveau départemental. Il juge contestable le passage au rouge de la carte sanitaire du département de la Somme et préjudiciable tant socialement qu'économiquement.

Il souligne les efforts formidables réalisés par les soignants, le CHU d'Amiens et les structures d'accueil médical du département puis fait référence au taux d'occupation des lits de réanimation dans la Somme annoncé par M. le Président, qui pourrait permettre prochainement un passage au vert de la carte sanitaire.

Il invite ses collègues à la mobilisation afin de lutter contre la pandémie et travailler à la relance du département.

Suite à la mobilisation des collectivités locales sur le territoire départemental, M. LEC estime nécessaire d'exiger de l'Etat la nationalisation des dépenses engagées ou du moins une totale compensation. Il faut, selon lui, mesurer les impacts de la crise sur les recettes fiscales départementales même si « ce n'est pas le moment de faire les comptes ».

M. LEC cite ensuite les trois leviers dont disposent les collectivités pour la gestion de la crise à savoir : leur capacité à élaborer un diagnostic précis des conséquences de la crise sur leur territoire ; leur faculté à mettre en relation différents acteurs pour définir les réponses à apporter à la situation d'urgence et enfin leur aptitude à mettre en œuvre rapidement et efficacement les dépenses retenues.

Il rappelle qu'un vœu « Pour une authentique stratégie de déconfinement au plan national et sur notre département » avec des propositions dans le domaine du social, de la santé, de l'éducation, du travail et de l'économie a été déposé. Il demande, par ailleurs, la tenue d'une session extraordinaire du Conseil départemental consacrée aux mesures et propositions départementales.

Il estime que cette session doit permettre de repenser la communication avec la population, de reconsidérer la protection des aînés notamment dans les EHPAD et de protéger les plus faibles en instaurant un revenu de base ou un revenu universel notamment en faveur des jeunes.

Enfin, il fait part du dépôt d'un amendement au rapport n° 20.1.8 relatif à une revalorisation de l'indemnité d'entretien en faveur des assistants familiaux ainsi qu'à l'instauration d'une prime en reconnaissance du travail accompli pendant le confinement.

Mme DAMIS-FRICOURT rend hommage, au nom de son groupe, aux personnels soignants et aux agents publics pour leur implication et leur dévouement. Puis, elle adresse ses pensées aux familles des personnes victimes du COVID-19. Elle rend également hommage aux agents du Département qui ont fait preuve de solidarité et d'inventivité pour assurer les missions de service public. Elle estime que cette session revêt un caractère de gravité et de responsabilité pour les élus d'opposition comme pour M. le Président qui a la lourde responsabilité de diriger l'action de la collectivité.

Elle pense que cet impératif de gravité et de responsabilité leur donne le devoir de porter les demandes légitimes des Samariennes et Samariens pour leur protection sanitaire et sociale et de jouer un rôle d'opposition constructive.

Puis, elle dénonce les défaillances d'un centralisme désuet des institutions en difficulté pour comprendre la réalité du terrain. Cette crise révèle selon elle, le poids des inégalités, la violence des injustices et les incohérences d'un système qu'elle juge obsolète. Elle estime que cette période est une invitation à créer un autre modèle de société favorisant l'humain, le vivant et l'environnement. Il lui apparaît nécessaire de faire des choix différents à l'instar de ces dernières années qui ont vu privilégier la réduction du nombre de fonctionnaires en préférant les logiques comptables aux réalités humaines.

Puis, Mme DAMIS-FRICOURT fait état des vœux déposés auxquels son groupe est associé : les vœux relatifs au revenu universel d'existence, à l'instauration d'une prime aux auxiliaires de vie, à la fin de l'expérimentation de l'externalisation de l'entretien des collèges et enfin à l'accueil des collégiens en toute sécurité.

Enfin, elle invite ses collègues à trouver collectivement des solutions en dehors des clivages politiques.

M. le Président remercie Mme DAMIS-FRICOURT pour son propos concis.

Mme MARCHAND adresse une pensée aux soignants « premiers de cordée », aux familles endeuillées ainsi qu'au maire de Villers-Bretonneux décédé.

Elle exprime la volonté de son groupe de contribuer à créer les conditions de la réussite du déconfinement en faisant de la santé des Samariennes et Samariens la priorité absolue du Département. Elle estime, par ailleurs, que tous les moyens doivent être engagés afin de protéger, rassurer et accompagner les habitants de la Somme.

Elle relève avec satisfaction les dispositions prises par M. le Président pour mettre à l'abri les agents départementaux en les plaçant en autorisation spéciale d'absence ou en télétravail, ceci sans impact sur leur traitement. Néanmoins, elle regrette l'obligation pour les agents de poser 2 ou 3 jours de congés ou RTT, pendant la période de confinement, car l'application de l'ordonnance du 15 avril 2020 revêtait un caractère facultatif. Elle précise que ces derniers n'étaient en rien responsables de cette catastrophe sanitaire. Elle demande donc à M. le Président de ne pas faire payer la note de la crise sanitaire aux agents.

Poursuivant son propos, elle constate qu'aux graves défaillances de l'Etat s'ajoute la reprise de l'activité « à marche forcée », ce qu'elle estime dangereux d'un point de vue sanitaire, social, économique, écologique et démocratique.

Elle juge que l'échec éventuel du déconfinement ne doit pas être porté par la population et les collectivités territoriales. Pour Mme Marchand la réussite du déconfinement repose sur un fonctionnement plein et entier du système démocratique. Il s'agit par conséquent de changer désormais de paradigme afin de redonner du sens aux missions premières et essentielles des Départements, à savoir les missions de solidarités sociales et de santé.

Elle souligne que le groupe « communiste » a toujours porté l'ambition de la création d'un grand service d'aide à la personne porteur d'une politique territoriale de santé publique efficace et partagée présente sur tout le territoire départemental. Elle estime donc que le moment est venu de mettre en œuvre cette ambition avec un refus des économies sur les exigences de santé publique. Elle décrit un plan d'urgence sanitaire fait de volontarisme politique et économique sans restriction ou privation de droit, au contraire de l'état d'urgence sanitaire actuellement imposé. Puis elle juge que le plan actuel de réouverture des écoles témoigne de la soumission de la société aux intérêts du Medef car cette reprise de l'école n'est qu'un leurre pour forcer les parents à la reprise du travail, selon elle. Elle déplore que l'urgence économique ait prévalu sur l'urgence sanitaire et que les avis d'experts économiques aient pris le pas sur les experts scientifiques.

Elle indique que quatre vœux et une motion faisant état des exigences du groupe « communiste » pour que l'engagement des populations qui ont été durement éprouvées pendant le confinement ces derniers mois ne soit pas vain. Ces vœux et motions exposent une stratégie sanitaire efficace une reprise de l'économie encadrée des mesures sociales et solidaires ambitieuses pour que les Samariens et Samariennes ne paient pas la crise.

Revenant sur la décision de réouverture des écoles, elle juge que les conditions d'une rentrée réussie au 11 mai ne sont pas réunies sur tout le territoire. Elle affirme que les conditions de cette rentrée auraient du être définies et supportée nationalement en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'éducation. Elle estime que l'Etat aurait du fournir partout le matériel pour suivre ses préconisations et qu'il est aujourd'hui essentiel de reconstruire une véritable médecine scolaire, le préalable étant le moratoire sur les suppressions de postes et les fermetures de classes.

Au nom de son groupe Mme MARCHAND propose la création d'un fonds national pour financer les outils indispensables aux apprentissages et garantir la gratuité de l'éducation. Elle juge qu'au-delà de la réduction des effectifs le réaménagement des programmes et des pratiques scolaires est nécessaire et doit inclure un plan de relance de la formation continue des enseignants.

Elle indique que les inquiétudes qu'elle vient d'exposer concernant les écoles primaires sont identiques pour les collèges ; elle demande d'ailleurs un dépistage systématique de tous les personnels enseignants et d'encadrement. Elle étend même ce droit aux masques gratuits et aux tests sérologiques à toutes les personnes.

Mme MARCHAND affirme que la réalité du plan de déconfinement du Gouvernement aggrave les inégalités sanitaires, territoriales, sociales et économiques pour le seul service de profits. Elle attribue la différence de couleur des régions non aux résultats moins bons comme l'affirme le Premier ministre qui fait ainsi porter de manière inacceptable selon elle la responsabilité sur les populations mais d'une politique gouvernementale de casse de l'hôpital public et de tous les services publics dans le prolongement de toutes les politiques menées ces dernières années.

Aujourd'hui, elle déclare que des collectivités départementales ont également joué à ce jeu dangereux de réduction des politiques sanitaire et sociale et que ce sont les populations qui en ont payé le prix fort.

Elle souligne que l'engagement des habitants de la Somme et des agents départementaux a été total, marqué par la dignité et le civisme tout au long du confinement et que si la région reste sous tension hospitalière, c'est en raison du manque chronique de lits de réanimation. Elle dénonce cette situation inacceptable dans une République fondée sur des valeurs d'égalité.

Enfin, Mme MARCHAND au nom du groupe « communiste » se déclare force de proposition pour porter un changement de logique et répondre aux besoins des personnes en redynamisant les services publics plutôt que de servir des principes d'austérité ou de préserver les dividendes de quelques-uns.

En conclusion, elle réaffirme que la transformation du mode de développement au service de l'humain et de la planète est désormais obligatoire.

Mme WYBO, face à cette situation sans précédent de paralysie du pays, adresse ses pensées à toutes les victimes de l'épidémie notamment en EHPAD et s'associe aux hommages au personnel soignant mais aussi à ceux qui ont tenu le pays à bout de bras notamment les livreurs, les salariés de la grande distribution, les sapeurs-pompiers, les agents d'entretien et les éboueurs.

Elle se félicite de l'élan de solidarité qui est né sur le canton de Corbie et au-delà sur tout le territoire départemental. Elle affirme soutenir l'action départementale et notamment celles visant à apporter un financement à un laboratoire privé pour la réalisation de tests de dépistage du COVID-19 ou une aide aux communes pour l'achat de masques grand public.

Elle juge que la nouvelle priorité est désormais la remise au travail du pays et se défend de vouloir revenir sur le scandale des masques tout en déplorant le discrédit jeté à cette occasion sur la parole publique et les politiques.

Elle fait état de la gestion de l'épidémie de COVID-19 par l'EHPAD de Warloy Baillon et indique avoir déposé une proposition de vœu à ce sujet auprès de M. le Président pour demander une enquête indépendante afin de mettre à jour les raisons pour lesquelles cet EHPAD confiné a été si gravement touché par cette épidémie. Elle dénonce l'insuffisance du « Plan Bleu » et l'absence de dépistage systématique des résidents. Elle en appelle à une prise de conscience de cette situation afin d'apporter un soutien aux EHPAD et en faire une priorité départementale.

Elle prédit que la crise économique qui suivra cet épisode de pandémie, entraînera la fermeture de nombreux commerces dans le département car de nombreux secteurs d'activité ont été à l'arrêt durant le confinement ; elle indique avoir proposé un vœu sur ce sujet qui propose de conditionner l'aide aux grandes entreprises et un autre vœu dont l'objectif est d'apporter un soutien aux commerces et aux petites entreprises locales.

Elle estime que les moyens existent en France pour relancer l'économie mais juge que la dette publique doit être utilisée à bon escient et non pour soutenir des techno-structures, une bureaucratie sclérosée ou une immigration ruineuse.

Elle pense que la dette publique à venir doit être utilisée pour la relocalisation industrielle et la réorganisation de l'Etat et donc pour moins de mondialisation et d'immigration. Elle juge que les frontières ont démontré leur utilité car elles ont protégé les peuples.

Elle affirme que la réaction de l'Allemagne au rachat de la dette française et italienne par la BCE démontre le peu de cohésion de l'Union Européenne.

Enfin, elle soutient que ce contexte de crise sanitaire a montré que les deux collectivités que sont la Commune et le Département, les plus malmenées par la loi NOTRe, sont celles qui se sont le plus investies dans la lutte contre la pandémie et le soutien à la population prouvant ainsi leur légitimité et la capacité à agir et réagir. Elle juge, en outre, anormal de faire porter aux maires la responsabilité de la réouverture des écoles et de l'application du protocole sanitaire. Elle fait part, à ce sujet, de l'inquiétude des professeurs des écoles et des parents d'élèves. Elle cite l'exemple du canton de Corbie dans lequel aucune école n'a ré ouvert le 11 mai dernier.

Elle affirme qu'au vu de l'urgence de la situation son groupe se montrera constructif et solidaire tout en déplorant le refus du Président de signer les vœux qu'elle avait proposés pour soutenir les plus fragiles, les personnes âgées et les entreprises locales.

En conclusion, elle apporte son soutien aux vœux de la majorité dans un esprit de solidarité et de lutte contre la pandémie.

Mme de WAZIERS au nom du groupe « Unis pour la Somme » s'adressant à ses collègues leur exprime sa satisfaction de les retrouver et combien leur présence et leurs échanges lui ont manqué. Puis, elle expose les mesures prises en cette période inédite pour s'organiser et innover pour assurer les missions essentielles du Département en tant que collectivité de proximité et de solidarité. Elle indique que, chaque semaine, M. le Président a associé et informé régulièrement les Présidents de groupe par visioconférence de la situation sanitaire du département, des difficultés rencontrées, des solutions proposées pour agir vite et de manière pragmatique.

Elle souligne le rôle moteur et volontariste joué par le Département lors des comités stratégiques organisés avec la Région, la Préfecture et l'ARS et se félicite de l'esprit constructif qui y a prévalu.

Elle remercie le Président et le Cabinet pour l'organisation efficace mise en place. Elle adresse également ses félicitations au nom du groupe « Unis pour la Somme » aux agents du département pour leur compétence et leur implication pour assurer leurs missions dans chaque direction et même au-delà car de très nombreux agents se sont portés volontaires à chaque sollicitation, livraisons de masques, appels solidaires....

Enfin, elle affirme, comme M. le Président, que de nombreux défis restent à relever tant en matière économique que de cohésion sociale mais également sur le fonctionnement de la collectivité. Elle se dit favorable à toutes suggestions à ce sujet.

Mme de WAZIERS achève son propos par une note optimiste car la période de confinement a mis en lumière de très nombreuses initiatives solidaires envers tous ceux qui ont continué à travailler pour soigner, accompagner les personnes âgées, nourrir la population, la protéger. Elle se dit réconfortée de constater ces gestes solidaires dans une société que l'on disait de plus en plus individualiste et souhaite outre la disparition rapide du virus, un jour d'après différent.

M. JARDE après avoir exprimé ses pensées pour ceux qui souffrent, affirme que le système de santé français s'est certes trouvé sous tension mais n'a jamais été débordé dans la Somme. Il estime que l'importance du rôle du Département a été mise en évidence par cette épidémie de caractère territorial.

Revenant sur la couleur de la carte sanitaire de la Somme, il affirme que les indicateurs sont au vert dans la Somme qui est maintenue en zone rouge en raison des clusters de l'Aisne et de l'Oise. Il dit craindre un chômage de masse causé par ce confinement et juge qu'au niveau sanitaire le maintien de la fermeture des écoles n'est aucunement nécessaire car cela génère de la maltraitance. Il précise que les masques étaient rendus nécessaires en raison d'une contamination aéroportée.

M. le Président précise que la couleur de la carte sanitaire est déterminée au niveau régional et sous-tendue par la coordination au niveau régional mais également par les places de réanimation. Ainsi, à l'heure actuelle le taux d'occupation des places de réanimation est de 114%. Le passage au vert de la carte sanitaire de la Somme sera possible lorsque les conditions sanitaires seront totalement respectées.

Puis, revenant sur les propos de M. LEC, M. le Président affirme que cette période actuelle était prévisible car les épidémiologistes l'avaient prévue depuis 1974.

Pour M. le Président, l'épidémie a appris l'humilité à l'occident car la technologie n'a pas permis de se protéger du virus.

M. le Président fait part de sa confiance dans les résultats des travaux de la mission parlementaire pour expliciter les raisons pour lesquelles la pandémie a été subie avec une telle violence en France alors que d'autres pays comme la Grèce et parfois même les dictatures en ont été protégées. Puis M. le Président s'inscrit en faux contre l'accusation d'impréparation de la collectivité au télétravail dans la mesure où les postes ont été doublés ; il invite plutôt à rendre hommage aux agents de la collectivité.

Revenant sur la couleur des cartes sanitaires, il dit espérer un passage au vert la semaine prochaine pour les collègues.

En réponse à Mme MARCHAND, il convient que la présente séance publique ne permettra pas de débattre mais que celle de juin prochain sur le Compte administratif permettra d'engager un plan de relance important et cohérent en réponse à la situation de crise sanitaire.

Enfin, à Mme WYBO et M. LEC, il reconnaît faire preuve d'humilité dans la situation actuelle.

M. LEC indique que son groupe a déposé de nouveau un amendement à la proposition de délibération n° 20.1.8.

M. le Président lui dit regretter cette attitude qui consiste à réécrire un amendement déclaré irrecevable et l'invite à être plus respectueux du règlement de cette assemblée.

20.1.7. - MODALITES D'ORGANISATION DES REUNIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET DE LA COMMISSION PERMANENTE PENDANT L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE LIE A L'EPIDEMIE DE COVID-19 – M. Laurent SOMON, rapporteur, conclusions adoptées

Il est procédé à un vote ; les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité ; M. CHAIDRON votant contre.

20.1.8. - MESURES DE GESTION LIEES A LA CRISE SANITAIRE EN RAISON DE LA PANDEMIE COVID-19 - M. Laurent SOMON, rapporteur,

M. STOTER présente l'amendement déposé par les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes » et « Communiste » à l'exception de M. CHAIDRON, relatif à une reconnaissance des assistants familiaux suite à la période de confinement liée à la crise sanitaire.

M. le Président dit avoir entendu cette augmentation des charges des assistants familiaux car il a eu l'occasion d'en échanger avec des assistants familiaux lors des appels solidaires. Il dit avoir conscience du soutien à leur apporter, soutien prévu au plan de relance et qui sera la reconnaissance de ces personnels de première ligne et un coup de pouce au pouvoir d'achat. Il rappelle que l'action proposée aujourd'hui est faite dans l'urgence car le besoin a été démontré. Il affirme de nouveau qu'une prime sera proposée en juin pour les assistantes familiales.

Mme LEPRESLE exprime son soutien à l'amendement présenté.

Il est procédé à un vote sur l'amendement qui est rejeté ; le groupe « Unis pour la Somme » votant contre.

M. CASIER, tout en estimant que les mesures proposées vont dans la bonne direction dans l'ensemble, même en l'absence d'amendement en faveur des bénéficiaires de l'allocation départementale de scolarité, juge qu'un effort aurait pu être prévu pour les externes également. Jugeant toutefois que l'ensemble des aides sera revu lors de la séance publique de juin, il indique que son groupe votera pour cette délibération.

M. le Président lui précise qu'il s'agira d'un plan global de relance et non d'une révision de toutes les aides.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

20.1.9. - ACTES PRIS PAR LE PRESIDENT DURANT L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE LIE A L'EPIDEMIE DE COVID 19 - M. Laurent SOMON, rapporteur

L'Assemblée prend acte des mesures prises par M. le Président durant l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de COVID-19.

M. le Président donne lecture de la question orale suivante, posée par le groupe « Les Elues Ecologistes »

« M. le Président,

Vous connaissez comme nous l'entreprise JJA, qui construit un peu partout dans le département sur des terres agricoles des immeubles logistiques destinés à la distribution de produits de grande consommation fabriqués et importés depuis l'Asie par porte-conteneurs et dispatchés par camions pour être vendus ensuite aux particuliers. (Voilà en résumé le monde d'avant et accessoirement encore celui d'aujourd'hui.)

Comme vous le savez aussi, elle vient d'achever une immense plateforme sur la ZAC des Hauts plateaux à Mouflers (phase 1) et se prépare en liaison étroite avec les services de l'État et les EPCI concernés à construire une extension dite phase 2 totalement automatisée, de plus de 40 mètres de hauteur, là encore sur des terres agricoles cultivables, et générant un certain nombre de risques et de nuisances sur la qualité de l'air, la santé des riverains, la biodiversité, l'accès à une alimentation locale, ou encore la sécurité incendie ou le patrimoine paysager. De plus, les retombées en matière d'emploi seront nulles puisque cette phase 2 sera entièrement automatisée et prise en charge par des prestataires non locaux.

Le 12 mars dernier, la communauté de communes du Ponthieu-Marquenterre a publié un arrêté portant déclaration d'intention relative à la procédure de projet n° 1 emportant mise en compatibilité du PLU de Mouflers. Cette procédure réalisée sans concertation a pour objectif de permettre la réalisation de cette extension du centre logistique sur la ZAC des Hauts plateaux.

Comme le code de l'Environnement nous le permet au titre de son article L 121-19, un Conseil départemental peut exercer, dans un délai de 4 mois suivant la publication de la déclaration d'intention, un droit d'initiative auprès du représentant de l'État pour l'organisation d'une concertation préalable.

Seriez-vous prêt, M. le Président, à saisir Madame la Préfète pour exercer au nom de notre Assemblée ce droit d'initiative comme l'a ouvert l'arrêté du 12 mars 2020 ? ».

En réponse M. le Président indique que :

« Le Département n'a pas l'intention de faire valoir son droit d'initiative. Ce droit d'initiative n'est pas réservé uniquement au Département mais aussi, par exemple, aux associations et pourquoi pas aux partis politiques. Le groupe « Les Elues Ecologistes » peuvent, à ce titre, le faire.

Le Département n'est pas enclin à l'exercer, pour la simple et bonne raison, qu'il n'est pas question de s'inscrire sans la subsidiarité des autres collectivités qui ont déclaré être intéressées par ce projet, à savoir les deux communautés de communes concernées, le Ponthieu Marquenterre et Nièvre et Somme. Il n'est pas question pour le Département de faire valoir ce droit »

M. le Président précise que lors d'une réunion de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers dans laquelle il siège, celle-ci a émis un avis favorable sur la première phase du projet avec des mesures compensatoires agricoles. Il invite les membres du groupe « Les Elues Ecologistes » à demander aux communautés de communes si elles souhaitent faire valoir leur droit d'initiative.

M. HERTAULT précise que ce projet va créer deux cent emplois sur sa première tranche et en atteindra quatre cent à la fin sans parler des emplois induits. Il affirme que dans le contexte de la crise sanitaire ce projet est plus que nécessaire pour les deux communautés de communes et que l'activité de ce projet s'étendra au-delà de leur territoire respectif. M. HERTAULT précise qu'il a été prévu de compenser la consommation foncière en transformant des zones à urbaniser en zones agricoles. Il indique également qu'avant la période de confinement l'entreprise JJA avait prévu une réunion d'information pour présenter le projet à la population.

En réponse, Mme LEPRESLE affirme que ce ne sont pas des réunions de concertation. Puis, revenant sur la question de la création d'emplois, elle affirme que d'autres emplois notamment dans le secteur du tourisme vont disparaître. Enfin, elle juge ce projet contraire aux mesures qui devraient être prises à l'avenir dans le contexte d'épidémie.

M. HERTAULT lui indique que ce projet comprendra sur son pourtour un espace végétalisé qui constituera un corridor écologique entre le bois des Dames et le bois de Melan.

**20.1.10. - VŒU « POUR UN SOUTIEN EFFICACE DE L'ÉTAT AUX DEPARTEMENTS, FACE AUX DEPENSES EXCEPTIONNELLES ET AUX PERTES DE RECETTES LIEES A LA CRISE DU COVID19 »
déposé par le groupe "Unis pour la Somme" - Mme Christelle HIVER, Présidente, rapporteure,
conclusions adoptées**

Mme DENIS estimant n'être d'accord qu'avec le titre de ce vœu, indique que son groupe votera contre dans la mesure où les recettes demandées relèvent de la compétence économique de la Région. Elle affirme que les recettes demandées seront destinées à venir en aide à la Région.

M. le Président lui rappelle que le Département a, en partie, une compétence économique, sur le volet tourisme, l'agriculture et l'agroalimentaire partagée en co-responsabilité avec la Région ainsi que sur les politiques de revitalisation des bourgs centres qui ont besoin de moyens.

En réponse à Mme WYBO qui souhaite ajouter au vœu la mention de l'économie rurale, M. le Président indique que urbain et rural ne peuvent être opposés et que la mention de l'économie locale est suffisante.

M. STOTER se dit perturbé par la demande de dérogation à la loi NOTRe qui figure dans le texte du vœu. Il dit attendre avec impatience et confiance la séance publique de juin pour l'examen des mesures proposées dans le cadre du déconfinement. Il indique que le groupe « Somme à Gauche » votera contre ce vœu.

M. le Président affirme que les vœux de l'opposition sont pris en compte puisque les frais d'entretien des assistants familiaux seront revalorisés mais déplore la démarche d'escalade des taux proposés par l'opposition.

Mme MARCHAND exprime son soutien à ce vœu tout en restant attentive aux propositions du plan de relance de M. le Président.

Mme DAMIS-FRICOURT indique que son groupe votera contre mais dit espérer une écoute de M. le Président de l'avis de l'opposition.

M. le Président ironise en affirmant comprendre la position de l'opposition pour que rien ne change.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : Mme FONGUEUSE pour M. JARDE, M. SUEUR pour Mme MAILLE-BARBARE et M. DECAYEUX pour Mme BIZET.

Il est procédé à un vote sur le vœu qui est adopté à la majorité ; les groupes « Somme à Gauche », « Génération.s » et « Les Elues Ecologistes » votant contre.

20.1.11. - VOEU « POUR UNE AUTHENTIQUE STRATÉGIE DE DÉCONFINEMENT AU PLAN NATIONAL ET SUR NOTRE DÉPARTEMENT » déposé par les groupes "Somme à Gauche", "Les Elues Ecologistes", "Génération.s" et "communiste" à l'exception de M. Claude CHAIDRON – M. Jean-Jacques STOTER, rapporteur

Mme WYBO indique que son groupe votera pour ce vœu qu'elle juge constructif.

M. le président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : Mme HOLLEVILLE-MILHAT pour Mme HIVER, M. HAUSSOULIER pour Mme HIVER

Il est procédé à un vote sur le vœu qui est rejeté, le groupe «Unis pour la Somme» votant contre.

20.1.12. - VOEU « APRES LE CONFINEMENT : VIVRE ET GERER AUTREMENT AVEC L'HUMAIN ET LA PLANETE D'ABORD » déposé par les groupes "Somme à Gauche", "Les Elues Ecologistes", "Génération.s" et "communiste" à l'exception de M. Claude CHAIDRON – Mme Delphine DAMIS-FRICOURT, rapporteure

M. le Président juge que ce vœu n'inaugure pas d'une démarche très constructive.

Mme WYBO dit partager une partie de ce vœu mais estime que ce vœu ignore l'enjeu majeur de l'explosion démographique et donc l'immigration de masse.

Il est procédé à un vote sur le vœu qui est rejeté ; le groupe «Unis pour la Somme» votant contre et le groupe « Rassemblement national » ne prenant pas part au vote.

20.1.13. - VOEU « POUR FAIRE FACE À L'URGENCE ÉCONOMIQUE » déposé par le groupe "Communiste – Mme Nathalie MARCHAND, rapporteure

Il est procédé à un vote sur le vœu qui est rejeté, le groupe «Unis pour la Somme» votant contre, le groupe « Rassemblement national » s'abstenant.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : Mme CARON-DECROIX pour M. BEAUVARLET

20.2.6. - VOEU « REDEFINIR EN URGENCE UNE POLITIQUE PUBLIQUE DU GRAND ÂGE » déposé par le groupe "Unis pour la Somme" – M. Marc DEWAELE, Président, rapporteur

Mme DAMIS-FRICOURT partage l'esprit constructif de ce vœu et votera pour.

Pour Mme MARCHAND le vœu s'inscrit dans une démarche prospective pour le vieillissement. Elle affirme sa préférence pour le développement d'un service public du grand âge et votera pour ce vœu en raison de sa démarche d'amélioration.

Mme DENIS indique que son groupe votera pour ce vœu.

M. LEC estime qu'il est nécessaire de réaliser un point précis de la situation des EHPAD du département d'un point de vue structurel et sanitaire.

M. le Président dit partager ce point de vue car les personnes âgées font partie des populations « martyrisées » dans cette crise ce qui a motivé son engagement dans le dépistage du COVID-19.

Il est procédé à un vote sur le vœu qui est adopté à l'unanimité.

20.2.7. - VOEU « UNE PRIME POUR LES AUXILIAIRES DE VIE ! » déposé par les groupes "Génération.s", "Somme à Gauche", "Les Elues Ecologistes", et "communiste" à l'exception de M. Claude CHAIDRON – Mme Delphine DAMIS-FRICOURT, rapporteure

Il est procédé à un vote sur le vœu qui est adopté à l'unanimité.

20.2.8. - VOEU « POUR UN REVENU DE BASE FACE A LA CRISE DU COVID-19 » déposé par les groupes "Somme à Gauche" et "Les Elues Ecologistes" – M. Laurent SOMON, rapporteur

Il est procédé à un vote sur le vœu qui est rejeté, les groupes « Unis pour la Somme » et « Rassemblement National » votant contre, M. CHAIDRON s'abstenant, le groupe « Génération.s » ne prenant pas part au vote.

M. LEC défend le vœu.

20.2.9. - VOEU - POUR L'INSTAURATION D'UN REVENU UNIVERSEL D'EXISTENCE déposé par les groupes « Génération.s'''', "Les Elues Ecologistes » - Mme Delphine DAMIS-FRICOURT, rapporteure

M. le Président rappelle que l'expérimentation du revenu de base a été rejeté en 2019 par l'Assemblée nationale et qu'aucun cadre légal ou réglementaire ne permet au Département la mise en place d'un tel revenu. En conséquence, M. le Président propose de rejeter le vœu.

Il est procédé à un vote sur le vœu qui est rejeté, le groupe «Unis pour la Somme» et «Rassemblement National» votant contre, M. CHAIDRON s'abstenant, le groupe «Somme à Gauche» ne prenant pas part au vote.

20.2.10. - VOEU « POUR FAIRE FACE À L'URGENCE SOCIALE » déposé par le groupe "Communiste » – Mme Nathalie MARCHAND, rapporteure

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. POTEL pour Mme RAGUENEAU et Mme TEMMERMANN pour M. STOTER.

Il est procédé à un vote sur le vœu qui est rejeté, les groupes «Unis pour la Somme» et «Rassemblement National» votant contre.

20.2.11. – VCEU « POUR FAIRE FACE À L'URGENCE SANITAIRE » déposé par le groupe "Communiste – Mme Nathalie MARCHAND, rapporteure

Il est procédé à un vote sur le vœu qui est rejeté, le groupe «Unis pour la Somme» votant contre et le groupe «Rassemblement National» s'abstenant.

20.2.12. - MOTION « UN GRAND SERVICE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ ET D'AIDE A LA PERSONNE » déposée par le groupe "Communiste – Mme Nathalie MARCHAND, rapporteure

Mme WYBO livre une explication sur le vote de son groupe sur le vœu n° 20.2.10 « Pour faire face à l'urgence sociale » car elle juge les mesures dangereuses notamment quant au point sur la fermeture des secteurs non essentiels. Elle indique également que son groupe s'abstiendra sur cette motion car elle se dit septique sur le financement d'une structure technocratique dans un contexte où la souplesse et la capacité de réaction des structures sont essentielles.

M. LEC fait part des problèmes de connexion que M. STOTER et lui-même rencontrent et réaffirme que le groupe « Somme à gauche » votera pour l'ensemble des vœux déposés par le groupe « Communiste ».

Il est procédé à un vote sur la motion qui est rejetée, le groupe « Unis pour la Somme » votant contre et le groupe « Rassemblement National » s'abstenant.

20.2.13. - VŒU « POUR FAIRE FACE À L'URGENCE EN MATIÈRE DE SOLIDARITÉ » déposé par le groupe « Communiste » – Mme Nathalie MARCHAND, rapporteure

Il est procédé à un vote sur le vœu qui est rejeté, les groupes « Unis pour la Somme » et « Rassemblement National » votant contre.

20.5.4. - MOTION - ACCUEILLIR LES COLLEGIENS DE LA SOMME EN TOUTE SECURITE » déposé par les groupes "Génération.s", "Somme à Gauche", "Les Elues Ecologistes", et "communiste" à l'exception de M. Claude CHAIDRON – M. Philippe CASIER, rapporteur

Mme MAILLE-BARBARE souligne que cette motion réclame des dispositions déjà mises en place par le Département ; elle fait état des commandes de gel hydroalcoolique et des distributeurs ; Elle invite chacun en cas de besoins supplémentaires de se rapprocher de la Direction des collèges et du numérique éducatif ; elle rappelle enfin que le geste barrière est un complément du lavage des mains.

M. le Président rappelle qu'un désinfectant ne fonctionne que sur une surface propre.

M. JARDE en tant que chirurgien indique qu'un lavage des mains efficace doit durer dix minutes et être suivi d'une friction de gel hydroalcoolique.

Mme MARCHAND tout en soulignant la difficulté de faire procéder au lavage des mains six fois par jour à des collégiens indique que son groupe votera contre car le premier geste barrière est le lavage des mains.

En réponse à M. DAVERGNE, M. le Président indique qu'un protocole sanitaire spécifique est appliqué dans les collèges et est différent de celui des écoles.

Mme DARRAS indique à M. le Président que le CHSCT du collège de Villers-Bocage a émis des réserves sur les repas froids qui seront servis aux collégiens et que les agents ne sont pas assez nombreux pour le nettoyage des salles de cours de ce collège.

En réponse à Mme DARRAS, M. le Président affirme que le règlement sanitaire est strictement appliqué dans la perspective de l'ouverture car à défaut les collèges resteront fermés. Il indique que le groupe contact des principaux de collège n'a pas fait état de ses problématiques.

Mme MAILLE-BARBARE confirme que le sujet des repas froids n'a jamais été abordé par le groupe contact et que les agents des collèges ont tous été destinataires d'un courriel le vendredi 15 mai et qu'aucun retour particulier n'est à signaler.

M. le Président indique que la rentrée des élèves dans les collèges se fera progressivement par niveau début juin.

M. LEC apporte son soutien à l'intervention de Mme DARRAS et estime qu'il ne s'agissait pas d'une critique mais d'une contribution.

Mme MARCHAND indique finalement qu'elle ne prendra pas part au vote car la motion ne fait pas référence aux gestes barrières et à la distanciation.

M. le Président donne lecture du protocole sanitaire des collèges en rappelant que le premier geste barrière est le lavage des mains, la friction hydroalcoolique n'étant recommandée qu'en l'absence de points d'eau.

M. JARDE insiste que le fait que le premier barrage contre le virus est le lavage des mains.

Mme MAILLE-BARBARE répète que des équipements de protection ont été fournis et que l'Education Nationale doit apporter sa contribution.

Il est procédé à un vote sur la motion qui est rejetée, le groupe «Unis pour la Somme» votant contre, le groupe « Rassemblement National » s'abstenant, Mme MARCHAND ne prenant pas part au vote.

20.5.5. - MOTION « POUR LA SUPPRESSION DE L'EXTERNALISATION DE L'ENTRETIEN DES COLLEGES » déposée par les groupes "Génération.s", "Somme à Gauche", "Les Elues Ecologistes", et "communiste" à l'exception de M. Claude CHAIDRON – M. Philippe CASIER, rapporteur

Mme MAILLE-BARBARE indique les modifications apportées à l'organisation de l'externalisation de l'entretien des collèges, la société ATALIAN ayant déjà apportée des modifications aux horaires et pratiques pour la désinfection régulière ; l'accueil étant limité aux élèves de 6^{ème} et 5^{ème} avec un maximum de 15 élèves par classe.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. JARDE pour M. HERTAULT et Mme FONGUEUSE pour M. HERTAULT.

Mme MARCHAND apporte son soutien au vœu.

M. le Président se dit scandalisé par les accusation du non respect du protocole sanitaire et invite à cesser de stigmatiser les entreprises privées. Il estime que le jugement de valeur porté sur les entreprises privées et l'opposition systématique de l'emploi public et privé par Mme DAMIS-FRICOURT est archaïque.

Mme MARCHAND fait part de son expérience désastreuse de l'externalisation de l'entretien au niveau des hôpitaux publics.

Il est procédé à un vote sur la motion qui est rejetée, les groupes «Unis pour la Somme» et «Rassemblement National» votant contre.

20.5.6. - VŒU « POUR UNE LIGUE 1 A 22 CLUBS » déposé par le groupe "Unis pour la Somme" – M. Pascal BOHIN, rapporteur, conclusions adoptées

M. le Président rappelle qu'un vœu de même nature a été déposé par les groupes de l'opposition et indique que les groupes de l'Assemblée ont convenu d'une écriture commune.

En réponse à Mme DAMIS-FRICOURT, M. le Président donne lecture de la nouvelle version de ce vœu.

Mme LEPRESLE demande à ce que la référence à l'aéroport Albert Picardie soit retirée.

Mme DAMIS-FRICOURT juge dommage que face à cette position de principe sur l'aéroport Albert Picardie, un geste d'apaisement ne soit pas possible.

M. LE Président souligne que les activités de l'ASC génèrent des déplacements de joueurs de ligue 1 via l'aéroport Albert Picardie.

M. BEAUVARLET confirme les propos de M. le Président en indiquant que ces déplacements de joueurs génèrent un bénéfice de cent trente mille euros dont quatre vingt dix mille euros liés uniquement à l'ASC.

Mme LEPRESLE indique qu'elle votera le vœu dans la mesure où la mention de l'aéroport d'Albert-Picardie fait référence à une activité existante.

Il est procédé à un vote sur le vœu qui est adopté à l'unanimité.

M. le Président fait état d'une lettre de remerciements de M. Bernard JOANNIN, Président de l'ASC pour le soutien apporté.

M. le Président indique qu'il doit quitter la séance publique pour se rendre à une conférence de la zone nord et qu'il confie la présidence à Mme HIVER première vice-présidente.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : Mme MORDACQ pour M. DEWAELE et M. VARLET pour M. DEWAELE

Monsieur le Président suspend la séance.

(La séance suspendue à 14 heures 41 est reprise à 14 heures 42)

Sous la présidence de Mme Christelle Hiver, 1^{ère} Vice-présidente du Conseil départemental :

PRESIDENTE : MME CHRISTELLE HIVER SUPPLEANT M. LAURENT SOMON

SECRETAIRE DE SEANCE : M. PASCAL BOHIN SUPPLEANT MME MARGAUX DELETRE

ETAIENT PRESENTS : M. FRANCK BEAUVARLET, MME CATHERINE BENEDINI, MME CAROLE BIZET, M. PHILIPPE CASIER, M. CLAUDE CHAIDRON, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, MME ZOHRA DARRAS, M. BERNARD DAVERGNE, M. STEPHANE DECAYEUX, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DE WAZIERS, MME BLANDINE DENIS, M. MARC DEWAELE, MME DOLORES ESTEBAN, M. CLAUDE HERTAULT, , M. FRANCIS LEC, MME MARION LEPRESLE, MME BRIGITTE LHOMME, MME FRANÇOISE MAILLE-BARBARE, MME NATHALIE MARCHAND, MME JOCELYNE MARTIN,

M. EMMANUEL NOIRET, M. JEAN-LOUIS PIOT, MME FRANÇOISE RAGUENEAU, M. JEAN-JACQUES STOTER, MME PATRICIA WYBO

EXCUSES : MME VIRGINIE CARON-DECROIX, MME MARGAUX DELETRE M. PASCAL DELNEF, MME MARYLINE DUCROCQ, MME FRANCE FONGUEUSE, M. ALEX GAFFEZ, M. STEPHANE HAUSOULIER, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, M. OLIVIER JARDE, M. RENE LOGNON, MME SEVERINE MORDACQ, M. DIDIER POTEL, MME CATHERINE QUIGNON, M. JEAN-CLAUDE RENAUX, M. LAURENT SOMON, M. JOSE SUEUR, MME NATHALIE TEMMERMAN, M. PHILIPPE VARLET

- oooOooo -

20.6.2. - VOEU – « UN AUTRE DEVELOPPEMENT POUR ALBERT – PICARDIE » déposé par les groupes « Génération.s''' et "Les Elues Ecologistes » - Mme Marion LEPRESLE, rapporteure

M. BEAUVARLET rappelle que les emplois générés par le secteur de l'aéronautique s'étendent sur tout le bassin d'emploi d'Albert et que plusieurs centaines d'emplois risquent de disparaître dans le contexte de la crise sanitaire actuelle.

Mme WYBO indique qu'elle soutiendra ce vœu car elle souhaite plus d'équité entre les cantons pour l'investissement public et rappelle que la réalisation du contournement de Corbie-Fouillois est reportée au PPI de 2022.

M. LEC fait part de sa compréhension de l'inquiétude légitime exprimée dans le vœu et dit espérer l'organisation d'une concertation au sein de cette Assemblée pour les projets de cet aéroport et précise que le groupe « Somme à Gauche » ne prendra pas part au vote.

Mme la 1^{ère} Vice-présidente donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : Mme DELETRE pour Mme BIZET et M. SOMON pour Mme de WAZIERS.

Mme MARCHAND après avoir rappelé son soutien notamment d'un point de vue économique à l'Aéroport d'Albert Picardie indique qu'en l'absence d'éléments plus précis et probants elle ne participera pas au vote sur ce vœu.

Mme DAMIS-FRICOURT défend le vœu.

Mme DENIS soutient que l'objectif de ce vœu est de favoriser l'emploi décarboné, l'avion étant le mode de transport le plus polluant. Elle craint qu'au vu de la proximité avec l'aéroport de Beauvais, l'aéroport d'Albert Picardie soit superflu et inutile.

Mme la 1^{ère} Vice-présidente donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. de JENLIS pour M. BOHIN.

Elle propose M. Pascal BOHIN en qualité de secrétaire de séance. Cette proposition reçoit l'accord de l'Assemblée.

Il est procédé à un vote sur le vœu qui est rejeté, le groupe «Unis pour la Somme» votant contre, le groupe «Somme à Gauche» et Mme MARCHAND ne prenant pas part au vote.

20.6.3. - VŒU – « POUR UN AIR SAIN DANS LA SOMME » déposé par les groupes "Les Elues Ecologistes", "Somme à Gauche", "Génération.S", et "Communiste" à l'exception de Claude CHAIDRON, Mme Blandine DENIS, rapporteure,

Il est procédé à un vote sur le vœu qui est rejeté, les groupes «Unis pour la Somme» et «Rassemblement national» votant contre.

Mme la 1^{ère} Vice-présidente lève la séance.

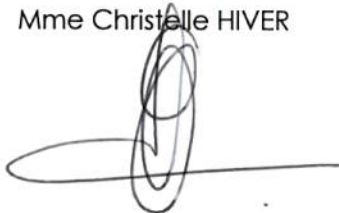
(la séance est levée à 14 heures 56).

LE PRESIDENT,

M. Laurent SOMON.



Mme Christelle HIVER



LES SECRETAIRES,

Mme Margaux
DELETRE



M. Pascal BOHIN

